

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2012

Le 29 mars 2012, à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 20 mars, s'est réuni en séance ordinaire au siège social à Châteauneuf-sur Cher, sous la présidence de M. William PELLETIER

Titulaires Présents : Mesdames BARBIER, CAGLIONI, PERRIN, Messieurs ADAM, ANGLADE, BEAUJEAN, BEDOILLAT, BROCHARD, CHENON, DELMAS, De PAULE, FAUCHER, GUILLOT, HORZINSKI, JULLIEN, MATHÉ, PELLETIER, RENAUDAT.

Suppléants Présents: Madame DOUCET

Pouvoir : M. PERCHET à Madame BARBIER, M. MARIE à Monsieur FAUCHER, M. JOUANIN à Monsieur BEDOILLAT.

Monsieur BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2012, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2011 des budgets annexes du :
 - o Multiservices ;
 - o Service Ordures Ménagères ;
 - o Service Assainissement en Régie ;
 - o Service Assainissement en Délégation de Service PublicEt du budget principal dressés par le comptable du trésor.

- **VOTE** les comptes administratifs 2011 des budgets annexes du :
 - o Multiservices ;
 - o Service Ordures Ménagères ;
 - o Service Assainissement en Régie ;
 - o Service Assainissement en Délégation de Service PublicEt du budget principal dressés par l'ordonnateur.

- **SOLLICITE** l'aide des organismes de la CAF, du Pays Berry Saint Amandois (programme LEADER) et de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. 2012 pour la réhabilitation et la mise aux normes d'un bâtiment pour l'accueil de loisirs,

- **DECIDE** de modifier le zonage d'assainissement de la commune de Châteauneuf-sur-Cher afin d'étendre la zone d'assainissement collectif aux « Perrières » et de la commune de Lapan.

- **PROPOSE** la mise à l'enquête publique préalable à l'approbation du zonage d'assainissement définitif des 2 communes. Le lancement et la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures